



# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la  
Coordination des  
Services de l'État

Direction de la Coordination  
Affaire suivie par Jérémie ARTHUIS  
Tél : 01 64 71 77 16  
Mél : [jeremie.arthuis@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:jeremie.arthuis@seine-et-marne.gouv.fr)

Melun, le

Le Préfet **07 FEV. 2023**

à

Monsieur le Président du Conseil  
départemental de Seine-et-Marne

Mesdames et messieurs les maires,  
Mesdames et messieurs les  
présidents d'EPCI,

**Objet :** Mise en œuvre du FONDS VERT pour 2023.

Le gouvernement a annoncé la création du fonds d'accélération de la transition énergétique, aussi appelé « Fonds vert », afin d'accompagner et de soutenir l'effort des collectivités locales dans leurs investissements. Ce fonds doté pour 2023 d'une enveloppe de 2 milliards d'euros viendra en appui des interventions en faveur de l'amélioration des performances environnementales (axe 1), de l'adaptation des territoires au changement climatique (axe 2) et également de l'amélioration du cadre de vie (axe 3).

Afin de mettre en œuvre ce dispositif dans le département de Seine-et-Marne, vous trouverez dans la présente note un certain nombre d'éléments de cadrage et de précisions qui vous permettront, avec vos services, d'ajuster au mieux vos projets et demandes de subventions.

## **1- Montants de crédits et articulation avec les autres dispositifs de soutien à l'investissement des collectivités locales du département.**

La Seine-et-Marne s'est vue notifier une enveloppe de **22,88 M€** au titre du fonds vert 2023. Ces crédits viendront en appui des actions présentées dans les 5 thèmes suivants :

- **Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux (axe1);**
- **Rénovation des parcs lumineux et des éclairages publics (axe 1) ;**
- **Prévention des inondations (axe 2) ;**
- **Prévention des risques d'incendie de forêt (axe 2) ;**
- **Renaturation des villes (axe 2).**

Ce périmètre correspond aux mesures dites départementales dont la gestion est déconcentrée au niveau de chaque préfet de département.

Des crédits supplémentaires, à hauteur de 84M€ d'euros, sont prévus au niveau du préfet de région pour soutenir les projets que vous déposerez au titre des 5 thèmes suivants :

- **Renforcement du tri à la source/valorisation des biodéchets (axe 3);**
- **Accompagnement du déploiement des ZFE (axe 3);**
- **Recyclage des friches (axe 3);**
- **Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 (axe 3);**
- **Actions d'encouragement au covoiturage (axe 3) ;**

Des crédits d'ingénierie sont également disponibles pour couvrir un ensemble de besoins, notamment à l'intention des plus petites collectivités, dans les conditions que vous trouverez précisées dans l'annexe jointe à la présente note.

En pratique, cette distinction entre le niveau départemental et régional sera neutre pour les collectivités qui déposeront leur projet comme indiqué dans le point suivant.

Ainsi que l'a souhaité le gouvernement, il sera tenu compte, dans l'attribution des subventions, de la réforme de la CVAE - qui s'est traduite par un abondement au niveau national de l'enveloppe du fonds vert à hauteur de 500 M€ - et de son impact sur les collectivités de Seine-et-Marne. Je serai amené à préciser cet élément dans une note complémentaire.

Il est rappelé qu'en parallèle, notre département disposera des crédits de la DETR et de la DSIL qui viendront conforter les moyens d'investissements des collectivités de notre département. Le gouvernement a souhaité que les crédits du fonds vert soient cumulables avec les subventions accordées au titre de ces deux dispositifs, sans toutefois excéder un financement public de 80 %, par cohérence avec les règles applicables aux dotations régies par le code général des collectivités territoriales (CGCT).

## **2- Modalités de dépôt des dossiers de demande de soutien au titre du fonds vert.**

### ➤ Dépôt des dossiers

A l'instar de la DETR et de la DSIL, les demandes seront présentées par la voie dématérialisée sur l'outil « *démarches simplifiées* » via le site <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/>

Il s'agit d'un outil créé par le niveau national pour assurer le pilotage global du fonds. Les services des préfetures de région et de départements chargés de l'examen et de l'instruction des dossiers accéderont aux dossiers relevant de leurs territoires respectifs et pourront ainsi avoir connaissance de vos projets.

Dans la mesure où un certain nombre des projets déjà déposés au titre de la campagne DETR et DSIL 2023 recoupent les thèmes évoqués ci-dessus, il est essentiel que vos services procèdent également au dépôt de ces mêmes dossiers à l'adresse indiquée ci-dessus. Afin d'optimiser l'utilisation des enveloppes ainsi mises à disposition de notre département, il appartient à vos services de se rapprocher des référents figurant en annexe de cette note pour confirmer l'éligibilité du projet concerné, notamment au regard de sa conformité au niveau de performance écologique attendu.

A titre d'exemple, les projets présentés au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux (axe 1) devront atteindre l'objectif d'une amélioration de 40 % de la consommation d'énergie finale par rapport à la consommation de référence de 2010.

Vos services trouveront de manière détaillée toutes les informations utiles à l'adresse suivante : <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/> (Grand Dossier « France Nation Verte » rubrique « Fonds Vert »)

Je m'assurerai également de la bonne cohérence des projets soutenus avec les documents de planification.

Les opérations pour lesquelles vous solliciterez une subvention devront être évaluées au plus juste financièrement et prêtes à être engagées (autorisations réglementaires demandées, cofinancements sollicités notamment auprès d'autres collectivités locales).

Il m'a été demandé de boucler la programmation départementale d'ici la fin du mois de mars.

**Ce calendrier appelle donc deux points de vigilance :**

- un dépôt des dossiers par vos services à l'adresse démarches simplifiées indiquée ci-dessus, même si ces projets ont déjà été proposés lors de la campagne DETR/DSIL ; ce dépôt est indispensable au titre du pilotage national du fonds vert
- une attention particulière aux critères d'éligibilité afin de vérifier sa conformité (ou procéder à quelques compléments nécessaires en lien avec mes services) pour un dépôt au plus tard d'ici le 15 mars prochain.

**3- Gouvernance, pilotage et information des élus.**

Pour vous accompagner dans la constitution de votre dossier de demande ou pour toute question relative à ce courrier, vous pouvez adresser vos questions à l'adresse mail : [pref-dsil@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:pref-dsil@seine-et-marne.gouv.fr) ou prendre l'attache des personnes ressources indiquées dans la liste en annexe.

Vous pouvez également consulter le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/> (Grand Dossier « France Nation Verte » rubrique « Fonds Vert »)

En parallèle, des webinaires organisés par mes services, dont les dates vous seront communiquées dans les prochains jours, se tiendront par thèmes pour compléter ces informations.

Les président(e)s des EPCI pourront également prendre l'initiative de réunir dès que possible, en lien avec les sous-préfets d'arrondissement concernés, le comité de suivi du CRTE afin d'examiner les fiches actions proposées et évoquer les aspects plus particuliers relatifs à la compensation territoriale de la CVAE évoquée dans le point ci-dessus.

Enfin, je vous précise que je serai amené à réunir le comité local des collectivités territoriales (CLCT) dès le 17 février prochain pour évoquer ces mêmes sujets et faire en sorte que notre mobilisation collective permette à la Seine-et-Marne d'optimiser les moyens nécessaires à l'accélération de la dynamique de transition énergétique.

Le préfet,  
  
Lionel BEFFRE

## Annexe 1

Personnes ressources à contacter par les services des collectivités pour la mise en œuvre du fonds vert

### 1- Référents territoriaux à la préfecture

- arrondissements de Meaux et Provins : Mme Aude Valentin au 01 64 71 75 81
- arrondissements de Fontainebleau et de Melun : Mme Vanessa Desplains au 01 64 71 77 18
- arrondissement de Torcy : Mme Rachel Mourlon au 01 64 71 77 26

### 2- Référents thématiques à la DDT

#### Rénovation énergétique :

[amal.ghazi@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:amal.ghazi@seine-et-marne.gouv.fr)

[nolwenn.lucas@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:nolwenn.lucas@seine-et-marne.gouv.fr)

01 60 56 72 71

#### Ingénierie et planification de la transition écologique :

[amal.ghazi@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:amal.ghazi@seine-et-marne.gouv.fr)

[nolwenn.lucas@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:nolwenn.lucas@seine-et-marne.gouv.fr)

01 60 56 72 71

#### Éclairage Public :

[marc.calori@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:marc.calori@seine-et-marne.gouv.fr)

[fatima.younsi@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:fatima.younsi@seine-et-marne.gouv.fr)

[amal.ghazi@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:amal.ghazi@seine-et-marne.gouv.fr)

01 60 56 72 71

#### Co-Voiturage :

[joris.maniglier@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:joris.maniglier@seine-et-marne.gouv.fr)

[nolwenn.lucas@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:nolwenn.lucas@seine-et-marne.gouv.fr)

01 60 56 72 71

#### Prévention des inondations :

[catherine.deck@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:catherine.deck@seine-et-marne.gouv.fr)

[sandrine.lemenager@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:sandrine.lemenager@seine-et-marne.gouv.fr)

01 60 56 72 58

#### Prévention des incendies :

[catherine.deck@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:catherine.deck@seine-et-marne.gouv.fr)

[sandrine.lemenager@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:sandrine.lemenager@seine-et-marne.gouv.fr)

01 60 56 72 58

#### Biodiversité :

[flore.sancey@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:flore.sancey@seine-et-marne.gouv.fr)

[stephanie.dewitte@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:stephanie.dewitte@seine-et-marne.gouv.fr)

[sandrine.lemenager@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:sandrine.lemenager@seine-et-marne.gouv.fr)

01 60 56 72 58

**Renaturation des villes :**

[virginie.andias@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:virginie.andias@seine-et-marne.gouv.fr)

[guillaume.geoffroy@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:guillaume.geoffroy@seine-et-marne.gouv.fr)

[sandrine.lemenager@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:sandrine.lemenager@seine-et-marne.gouv.fr)

01 60 56 72 58

**Friches :**

[antoine.signoles@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:antoine.signoles@seine-et-marne.gouv.fr)

[audrey.bonhomme@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:audrey.bonhomme@seine-et-marne.gouv.fr)

[benoit.briand@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:benoit.briand@seine-et-marne.gouv.fr)

[marylene.francois@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:marylene.francois@seine-et-marne.gouv.fr)

01 60 56 71 84